

Contribution des associations vélo des Hauts-de-France



SRADDET HAUTS-DE-FRANCE

Le vélo, une chance pour les régions !

Le vélo est un outil efficace au service des politiques régionales de mobilité et, via les véloroutes et voies vertes, de développement durable des territoires. Les Régions mettent en œuvre des actions pour augmenter son usage dans le cadre des déplacements des lycéens et des élèves des Centres de Formation des Apprentis (CFA), pour l'accès aux grands équipements de loisirs et aux parcs, mais aussi dans le cadre du plan de déplacements de son administration.... À travers les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SradDET) et les schémas régionaux d'intermodalité, la Région détient des atouts clés pour l'essor du vélo dans notre pays. La région Hauts-de-France est de fait la pierre angulaire de l'organisation de l'intermodalité et de complémentarité en matière de mobilité sur le territoire:

- Elle peut orienter et sélectionner les projets sur le territoire pour faire appel aux fonds européens dont elle assure la gestion: par exemple les projets (institutionnels, citoyens, associatifs...) de création de lieux regroupant des services vélo (réparation, hébergement, restauration, information et animation touristique, etc.) le long ou mieux, au croisement de véloroutes et voies vertes (exemple: Maison de la Voie Verte de Dunkerque)
- Elle dispose d'une vision transversale grâce à son intervention sur un territoire large,
- Elle développe le tourisme ; le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor, la plus dynamique en France. Ne laissons pas cette opportunité nous échapper !
- Au niveau économique, le vélo est une filière d'avenir à haut potentiel de création d'emplois non délocalisables : fabrication de vélos, emplois liés au tourisme à vélo, vente et entretien des vélos...
- Les lois MAPTAM et NOTRE font de la région la principale autorité organisatrice de mobilité,
- En outre, la région Hauts-de-France se doit de rejoindre les 200 signataires de la Déclaration «Les Territoires à vélo, pour une vision partagée de la France à vélo en 2030». Enfin, nous invitons la région à adhérer aux instances nationales de promotion du vélo comme mode de déplacement (Départements & Régions Cyclables, Club des villes et territoires cyclables).



Le volet Climat-air-énergie du SRADDET doit être également l'occasion de porter des mesures prescriptives favorables au vélo: densification de l'urbanisation, villes des petites distances, limitation de l'artificialisation des terres... C'est également un document qui doit identifier le vélo comme levier (direct et indirect) de baisse des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre.



Du transport à la mobilité

une meilleure complémentarité au service des alternatives à la voiture individuelle

50 % des déplacements motorisés font moins de 3 km et 80 % font moins de 5 km. Partant de ce constat, il apparaît clairement que 80 % des déplacements urbains ou péri-urbains effectués en voiture pourraient facilement faire l'objet d'un report modal vers le vélo ou la marche.

Quand la distance devient plus importante, marche, vélo et transports en commun deviennent complémentaires. Nos associations sont donc très favorables au développement des transports en commun, permettant de favoriser l'intermodalité.

Seul un très fort développement des transports en commun et des aménagements cyclables dans la région permettra aux habitants de ne plus être uniquement dépendants de la voiture. C'est ce qui fait la réussite du modèle adopté depuis de longues années par les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne et plus récemment par la région flamande en Belgique.

C'est pour cette raison qu'il nous semble indispensable qu'une place accrue soit réservée aux mobilités actives.

Voici les actions qu'il est, selon nous, indispensable de développer afin de permettre un essor du vélo, qui bénéficiera dans une large mesure aux autres alternatives à la voiture individuelle :

Transports en commun

- stationnement vélo sécurisé et évolutif en gare ou aux arrêts ferroviaires ou routiers
- développer fortement les cheminements vélos et piétons sécurisés vers les gares
- embarquement des vélos dans tous les trains, y compris les TERGV, avec un nombre de places suffisant pour les vélos (au minimum 3.5% du nombre de places assises dans le train / capacités de la rame)
- donner la possibilité d'embarquer son vélo dans les bus de substitution aux trains, bus régionaux et dans les bus intercommunaux avec une signalisation sur le bus et sur les fiches horaires (soutes adaptées, rack à vélos à l'arrière, possibilité d'embarquement dans le bus en cas de non utilisation de l'emplacement prévu pour les personnes handicapées en fauteuil roulant,...)
- accessibilité des gares (rampes, ascenseurs accessibles aux tandems, et, a minima, goulottes dans les escaliers).
- mise en place de pôle d'échange
- augmentation des amplitudes horaires des dessertes en transports en commun régionaux (train et car).
- modernisation du matériel roulant et de l'infrastructure, adaptation aux besoins
- systématisation de l'intégration tarifaire et fusion en un unique réseau pour améliorer la lisibilité de l'offre et sa meilleure appropriation par le public.

Autopartage

- mailler le territoire de stations d'autopartage en milieux urbains denses
- permettre l'émergence de solutions privées afin de faciliter l'accès au service en milieu moins dense.

Marche

- développer des plans Piéton à l'échelle des communes
- sécuriser les cheminements piétons en assurant leur respect et les prioriser pour rendre la marche confortable

Covoiturage

- élargir à l'ensemble de la région le travail initié entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais afin de faciliter la création d'aires de covoiturage réparties sur l'ensemble du territoire régional ; réfléchir au moyen de mieux sécuriser ces aires, surtout en zone rurale, où les voitures restent stationnées longtemps sans voir beaucoup de mouvement.
- faciliter les liaisons entre les aires de covoiturage et les lieux de vie
- systématiser le stationnement sécurisé des vélos dans chaque aire de covoiturage (gratuit, comme pour les voitures...)
- promouvoir fortement la plateforme pass-pass-covoiturage.

Vélo

- promouvoir la réalisation de schémas directeurs vélo à l'échelle des agglomérations et des pays
- accompagner la réalisation d'aménagements cyclables de liaison entre les communes et sur les axes structurants par la mise en place d'un fonds participatif qui permettrait le financement de politiques cyclables locales (communication, services, infrastructure)
- systématiser la réalisation d'aménagements cyclables lors des renouvellements ou des créations de voirie hors agglomération
- créer un vademecum de bonnes pratiques en matière de politique cyclable afin de faciliter leur généralisation
- Handicap: rapprocher davantage les instances associatives du vélo de celles du handicap: les aménagements de proximité peuvent souvent profiter aux deux types d'usagers
- rendre les véloroutes et voies vertes accessibles aux personnes à mobilité réduite

Plus généralement, une extension des compétences du SMIRT (Syndicat mixte intermodal régional de transports) à l'ensemble de la région faciliterait une approche intégrée de l'ensemble des alternatives à la voiture individuelle et personnelle.

Mise en œuvre du schéma régional des Véloroutes et voies vertes

Un schéma national a été défini en 1998 par l'État, grâce à la mobilisation de l'Association Française du développement des Véloroutes et Voies Vertes, l'AF3V, dont l'ADAV est délégation régionale pour le versant nord tandis que l'AU5V l'est pour le versant sud des Hauts-de-France.

Ce schéma porte sur 21 000 km d'itinéraires identifiés, dont 12 700 ont été réalisés à ce jour. Il est la déclinaison du schéma européen des itinéraires EuroVelo.

Le schéma national a été décliné à l'aube des années 2000 :

- dans un schéma régional Véloroutes et voies vertes (SR3V) Nord – Pas-de-Calais suite à l'action de l'ADAV,
- dans un SR3V Picardie suite à l'action de l'AU5V.

Une Région au carrefour des itinéraires cyclables nationaux et transfrontaliers:

4 itinéraires européens

- La Scandibérique (EuroVelo 3 / Route des Pèlerins),
- La Littorale (EuroVelo 4 / Route de l'Europe Centrale / Tour de Manche),
- Via Romea Francigena (EuroVelo 5)
- Boulogne-sur-Mer – Oost-Cappel (LF1 / Route de la mer du Nord)

5 itinéraires nationaux

- Avenue Verte London-Paris (V16)
- véloroute de la Somme à la Marne (V30)
- Lens – Maubeuge (V31)
- Paris - Lille (V32)
- Paris – Strasbourg (V52)

20 itinéraires régionaux ont été retranscrits dans le Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes Hauts-de-France

- Dunkerque – Lille – Valenciennes
- Le Touquet – Arras – Cambrai – Avesnes-sur-Helpe
- Condé-sur-Escaut – Valenciennes – Cambrai – St-Quentin – Tergnier
- Vallée de la Sambre (Maubeuge – Guise)
- Vallée de l'Authie – Doullens – Albert - Péronne – St-Quentin – Guise
- Traverse du Ponthieu (Abbeville – Auxi-le-Château)
- Longprès-les-Corps-Saints – Gamaches
- Mers-les-Bains – Aumale - Gournay-en-Bray
- Aumale – Poix-de-Picardie – Amiens
- Poix-de-Picardie – Roye – Nesle
- Amiens – Montdidier Compiègne
- Montdidier – Clermont – Creil – Senlis
- Beauvais – Gisors
- Clermont – Compiègne – Soissons - Berry-au-Bac
- Chantilly – Senlis - Mareuil-sur-Ourcq – Château-Thierry
- Compiègne – Pierrefonds – Villers-Cotterêts - Mareuil-sur-Ourcq
- Hirson – Marle – Laon – Monampteuil - Bourg-et-Comin
- Anizy-le-Château - Soissons – Château-Thierry - Montmirail
- Tergnier – Marle - Montcornet
- Oye-Plage-Audruicq

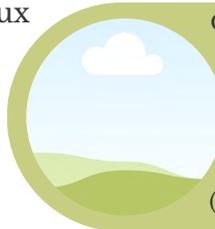
Ces itinéraires du SR3V doivent être repris dans le Sradet, avec un principe de priorité pour la réalisation des itinéraires du schéma national (SN3V).

A ce jour le SR3V totalise plus de 3 000 km dont près de 800 km pour les EuroVelo. Seuls 32 % du SR3V sont réalisés.

En outre, le réseau souffre d'aménagements discontinus, morcelés, aux exigences de qualité souvent insuffisantes pour y développer une véritable pratique touristique ou pour répondre aux besoins des habitants en termes de déplacement : pas de liaison avec les centres-villes, les gares, les lieux touristiques; revêtement impraticable à vélo...

Comme de plus en plus de nos compatriotes, nos voisins belges, anglais, néerlandais et allemands sont en attente pour proposer des destinations touristiques à un public très demandeur d'itinéraires balisés et sécurisés. Ces véloroutes permettraient de valoriser un grand nombre de lieux d'intérêt touristique : les espaces naturels, la façade du Littoral, le patrimoine industriel, les lieux de mémoire, les beffrois et édifices religieux remarquables comme les cathédrales picardes, châteaux... Afin de faciliter leur accessibilité, il sera indispensable de réaliser des liaisons avec les gares et haltes ferroviaires.

Cette valorisation touristique a l'avantage de subvenir également aux besoins utilitaires en permettant l'usage de ce réseau dans le cadre des déplacements domicile-travail notamment. C'est pour cette raison qu'il est primordial de connecter efficacement les différents réseaux entre eux, qu'ils soient plutôt d'aspect a priori récréatif ou utilitaires. Une véloroute est en effet structurante.



Quelques exemples de possibilités de nouveaux aménagements :

- voie cyclable le long du canal Seine Nord si réalisation effective
- les chemins de halage existants si pas encore équipés
- le long des waterings
- dans le triangle Calais - Saint-Omer - Dunkerque
- délaissés ferroviaires ou routiers

(Ancienne Voie Marée SNCF enserrant Calais Nord)

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Droit au vélo est reconnu comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France (la DREAL, le CEREMA, Transpole, le SMIRT, TER Nord – Pas-de-Calais...)

Elle a signé des conventions de partenariat avec la Région Hauts-de-France, le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT), la Direction régionale de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME), les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, la MEL (Métropole Européenne de Lille), la CUD (Communauté urbaine de Dunkerque) et la CUA (Communauté urbaine d'Arras), la CAPSO (Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer), et les Villes de Bailleul, Bruay la Buissière, Fourmies, Hazebrouck, Lens, Ronchin, Saint-Laurent Blangy et Villeneuve d'Ascq.

Quand malgré tout la concertation fait défaut, Droit au vélo peut descendre dans la rue (manifest'ation), retrousser ses manches (chantier cyclomobile) ou faire appel à la justice (tribunaux administratifs).

Depuis 2012, Droit au vélo anime le Crem (Centre ressource régional en écomobilité) qui vise à structurer un réseau des acteurs de l'écomobilité scolaire et à accompagner le volet mobilité des politiques publiques. Cette action est aujourd'hui étendue à l'ensemble des Hauts-de-France en partenariat avec l'association picarde En Savoir Plus.

Au 31 décembre 2017, l'association comptait 2039 adhérents à jour de cotisation.

Droit au vélo, association régionale dont le siège est à Lille, dispose d'antennes à Arras, Bailleul/Hazebrouck, Béthune-Bruay, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Fournies/Maubeuge, Lens, Saint-Omer et Valenciennes.

Créée en 2004, l'Association des Usagers du Vélo, des Véloroutes et Voies Vertes des Vallées de l'Oise (AU5V) a pour objet de promouvoir la pratique du vélo « utilitaire » et « loisirs », les projets de création de voies vertes et de véloroutes, et la création d'aménagements cyclables urbains et d'itinéraires cyclables intercommunaux, principalement dans la région et les communes du sud de l'Oise et de ses environs.

Elle a également pour objectif d'œuvrer à la réalisation du Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes de Picardie..

Elle en assure le suivi, ainsi que le recensement et la description afin de promouvoir ces itinéraires.

En tant que Délégation Régionale de l'AF3V pour la Picardie depuis 2005, elle assure la coordination entre les différents Délégations Départementales, les Relais Locaux et correspondants locaux de l'AF3V des 3 départements picards.

L'AU5V, dont le siège est à Senlis, dispose d'antennes locales à Chantilly, Pont-Ste-Maxence, Compiègne, Clermont, Lamorlaye, Senlis et dans la Communauté d'Agglomération Creilloise.

Dans ses différentes antennes locales, l'AU5V réalise de nombreuses actions de sensibilisation à l'écomobilité, notamment auprès des enfants, a mis en place plusieurs ateliers d'auto-réparation, participe à de nombreuses commissions locales ou départementales.

En 2014 et 2015, l'AU5V a réalisé une mission de "diagnostic et valorisation touristique des VVV en Picardie", financée par le FSE (Fonds Social Européen, mesure 4.2.3), en partenariat avec la Région Picardie.

Elle a enregistré en ce début 2018 son 1500ème adhérent, et comptait, au 31 décembre 2017, 480 membres actifs à jour de cotisation.

Elle anime depuis 2007 le CAP VV Oise, Collectif Associatif pour la promotion des Voies Vertes de l'Oise, qui regroupe le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Oise, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise, le Comité Départemental de Roller-skating de l'Oise (actuellement en sommeil...), le Comité Départemental de Tourisme Equestre, la Délégation Départementale de l'APF (Association des Paralysés de France), la Délégation Départementale Handi-Sport, Vellovaque, et CycloTransEurope.

PLRC : Partageons La Rue Calais

Créée en 2016 à Calais, suite à la naissance spontanée d'un collectif se réunissant dans l'espace public pour justement discuter de l'organisation des déplacements dans la ville, PLRC est une association militante qui a vocation à promouvoir les modes de déplacement non motorisés (vélo, marche à pied, TC etc...), à l'échelle du Calaisis. Les missions que l'association s'est donnée sont la défense des droits des usagers, l'animation d'ateliers participatifs urbanisme-déplacements, le conseil aux collectivités (place du vélo, des piétons), l'intervention dans les projets urbains, les animations etc...

PLRC a aussi adhéré à l'AF3V, afin de pouvoir contribuer, en collaboration avec d'autres associations, au suivi (technique, parole des usagers) de l'avancement de la réalisation des Schémas de Véloroutes et Voies Vertes, plus spécifiquement sur la Côte d'Opale.

Opale Vélo Services

Opale Vélo Services est une association de loi 1901 créée le 10 janvier 2005 située à Calais et a pour but de développer l'usage de la bicyclette sous toutes ses formes. Trois services sont proposés : la location, la réparation et la vente de vélos de réemploi. Ce dernier service s'inscrit dans une démarche mettant en avant l'économie circulaire. A travers des activités multiples, la structure promeut la mobilité douce et active visant une meilleure cohérence dans la façon dont nous nous déplaçons. Ces services permettent la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi. L'association compte 450 adhérents et rayonne sur toute la côte d'Opale et l'arrière pays.

Droit d'Veélo Douaisis

L'association "Droit d'Veélo" a été créée pour donner un nouveau souffle à la ville et se propose de :

- convaincre les usagers que le vélo est irremplaçable en ville, qu'il est une garantie contre le stress lié à l'immobilisation dans les "bouchons" ou à la quête d'un stationnement de proximité qui n'existera jamais en quantité suffisante, et que son utilisation présente bien plus d'avantages que d'inconvénients ;
- convaincre les élus et autres décideurs que favoriser la circulation cycliste, c'est favoriser la circulation automobile et que penser plan de circulation dans la ville engage à donner sa véritable dimension à la circulation des deux-roues non motorisés et donc à ne pas apprécier la situation avec les paramètres du moment ;
- convaincre toutes les personnes qualifiées (transporteurs, auto-écoles, commerçants) que chacun doit travailler à faire évoluer les mentalités pour que la vie des cyclistes soit plus facile...

que utiliser le vélo en ville, c'est facile, utile et pas débile !

Véloxygène Amiens

L'association a pour objet, sur le territoire d'Amiens-Métropole et le Pays du Grand Amiénois :

- de promouvoir l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement et de favoriser l'intermodalité ;
- de développer ou d'appuyer toute action de nature à améliorer l'utilisation, notamment en faisant en sorte que les personnes puissent choisir en toute sécurité leur mode de déplacement, marche à pied, bicyclette, transport en commun
- de défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents et/ou des usagers cyclistes
- de veiller au respect de la réglementation, notamment routière, urbanistique et environnementale, intéressant directement ou indirectement les usages du vélo et la sécurité des cyclistes.

Ses actions positionnent Véloxygène à la fois en interlocuteur des pouvoirs publics locaux (interpellation des élus et services, expertise sur les aménagements, observatoire de la cyclabilité...) et des usagers cyclistes d'aujourd'hui et de demain (organisation de balades, d'événements de promotion du vélo...). Association membre de la FUB, elle regroupe début 2018 environ 150 adhérents.

Vellovaque Beauvais

Considérant que l'usage du vélo est un enjeu environnemental majeur, que sa pratique est bénéfique pour tous à de nombreux titres (santé, bien-être, économie...) l'association, créée en 1999, poursuit un triple objectif :

- militer pour le développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes, notamment pour les déplacements quotidiens de proximité (école, courses, travail ...) sur Beauvais et le Grand Beauvaisis
- regrouper les personnes et associations œuvrant à une alternative au "tout voiture" et au partage de la rue.
- défendre les intérêts des cyclistes.

Ce qui implique d'inciter les pouvoirs publics :

- à créer un véritable réseau cyclable continu, adapté et sécurisé,
 - à promouvoir les circulations douces dans les aménagements urbains et routiers,
 - à développer un réseau de liaisons cyclables entre les différentes communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en cohérence avec les autres territoires.
- Au-delà de balades ouvertes à tous, familiales, souvent accessibles aux personnes à mobilité réduite, Vellovaque effectue des actions de sensibilisation à la sécurité à vélo (opération « cyclistes brillez! ») , des comptages de cyclistes, est opérateur de marquage Bicycode pour lutter contre le vol et gère une vélo-école s'adressant à tous les âges.

Association membre de la FUB, de l'AF3V et du Collectif Associatif de Promotion des Voies Vertes de l'Oise, elle compte environ 170 adhérents en 2017.

